

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1335-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 21 octobre 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1335-2024 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 de façon à prévoir l'émission de constat d'infraction par le Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 25 octobre 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 25 octobre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 25 octobre 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier